

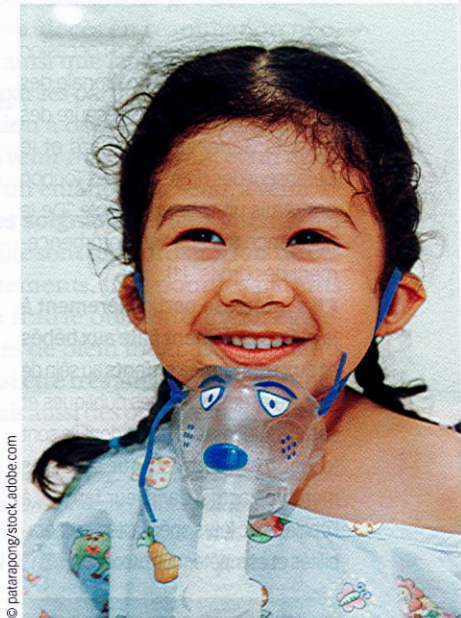
Respecter le droit à l'information des enfants soignés

L' Association Sparadrapp a souligné en novembre dernier les "effets désirables" de l'information des enfants et adolescents soignés ou hospitalisés, pour qu'ils aient « moins peur et moins mal » [1].

■ **Une information utilisant des moyens adaptés** à l'âge et à la compréhension des jeunes patients, leur permet d'être rassurés vis-à-vis de ce qu'on va leur faire. Elle a un effet sur la diminution de la douleur, améliore les relations entre les familles et les soignants et facilite le parcours de soins.

■ **Être informé sur la maladie et les soins est un droit** rappelé dans plusieurs textes réglementaires et institutionnels : la Circulaire sur l'hospitalisation des enfants, la Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé, le Manuel de certification des établissements de santé de la Haute Autorité de santé, etc.)

■ **« En expliquant à un enfant et sa famille ce qui va se passer, on va baisser le niveau de stress, on va les rendre moins anxieux, alors que le**



© patarapong/stock.adobe.com

contraire est catastrophique et peut compromettre tous les soins à l'avenir», témoigne Catherine Devoldère, pédiatre et présidente de l'association. ■

EB

[1] www.sparadrapp.org